

# Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 05/03/2018

Absent excusé : Isabelle HOTTEAU

## Ordre du jour

### Renouvellement contrat cloches électriques

Le contrat avec la société Brouillet a été reconduit pour 167€ HT. Accepté

### Mise en place régime indemnitaire RIFSEEP

Indemnités des agents de la fonction publique. Chaque administration doit délibérer pour ce nouveau système (pas de modification tarifaire). Accepté

### Examen devis logiciel de paie

En raison de la mise en place du prélèvement à la source dès janvier 2019, il nous a été demandé par l'administration des impôts de nous équiper d'un logiciel de paie. Coût du devis : 1533 € à charge de la mairie. Accepté à l'unanimité.

### Éclairage public

- Devis établi par FDEL pour la coupure nocturne (pose horloges astronomiques). LABURGADE est un des derniers villages de la communauté de communes qui n'éteint pas la nuit. 3 horloges pour 2112€ HT avec une prise en charge de 50% par la FDEL et éventuellement une aide du parc. La FDEL recommande de faire une réunion publique du choix des horaires où elle participerait avec un représentant du parc.
- Problème d'un compteur public au Pech qui a été placé dans la cave d'un particulier. Le déplacer coûterait plus de 500€. Voir réunion publique si nécessaire de le déplacer.

### Projet studio

Coût transformation 47971,00 € HT soit 57565,20 € TTC. La demande de subvention auprès du département a été refusée. Le conseil régional demande des info supplémentaires. Nous avons pris contact avec le Parc qui pourrait donner des subventions. Ce projet sera donc très peu ou pas subventionné. Par la suite il devrait s'auto-subventionner par les loyers (forte demande).

### Sécurité D10 et D22

Le devis de Séguy a été retenu au dernier conseil municipal. La mairie est en train de monter le dossier des subventions des amendes de Police. On peut utiliser une partie du fonds de concours. Les chicanes seront remplies de gravillons et recouvertes d'un enduit : moins cher que du béton et moins générateur d'entretien que de la terre. Il faut que la demande des amendes de police soit faite avant le 24/04. Les travaux devraient démarrer vers la fin de l'été.

Suite à l'arrachage des arbres sur la place devant chez VIALETTE le terrain est fortement dégradé. Cependant vu qu'il y a des canalisations à ce niveau il faut demander une DICT à Veolia pour garantir l'innocuité lors de l'arrachage des souches. On peut cependant supprimer déjà les spirées.

Demande de devis est faite avant d'envisager les travaux pour transformer cette de terrain en parking.

### Environnement

L'entretien est fait par le centre Genyer, il a été pris contact avec Bergon du Montat qui ferait de l'élagage pour 50€ TTC de l'heure.

### Questions diverses

Commémoration de la grande guerre : Elle aura lieu le dimanche 11/11. Il avait été envisagé de convier un conférencier à notre manifestation. Toutes les municipalités alentour organisant également une cérémonie, l'intervention du conférencier n'est pas maintenue

Levée séance 23h15.